

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU JEUDI 5 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le jeudi cinq juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence ROUSSET, Pascale ROMERO, José NUNES, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : - Céline ROCACHER qui a donné procuration à Claude ALBA
- Gabriel VIGUIER qui a donné procuration à Didier MAHOUX.

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26/06/2012
Date d'affichage : 26/06/2012

Lecture est faite du compte-rendu précédent. Monsieur le Maire informe les conseillers des suites données aux questions traitées la dernière fois.

Fusion des Communautés de communes du Laurécinois et du Pays d'Agout : à ce jour, concernant les communes du Pays d'Agout, seules les communes de Vielmur et de Fréjeville ont émis un avis défavorable.

Aménagement de l'entrée de village suite au comptage des véhicules sur la D 50 : un rendez-vous est fixé avec un technicien du CAUE le mercredi 1^{er} août 2012 à 10 heures en mairie.

Assainissement : suite au compte-rendu exposé lors de la réunion du Conseil municipal du 14/06/2012, Monsieur le Maire souhaite adresser un courrier au bureau d'études SCHERZ'EAU afin de leur demander quelles sont leurs propositions.

Réunion du 20 juin 2012 avec Mme la Directrice de l'Ecole, le personnel scolaire et les employés communaux : le point a été fait sur le planning des travaux. Le remplacement des fenêtres et portes fenêtres aura lieu courant juillet. La réfection de l'électricité est prévue pour les vacances de Toussaint.

1°) PARTICIPATION COMMUNALE AUX TARIFS DES REPAS (Cantine scolaire) (Délibération n° 2012/19)

Monsieur le Maire informe les conseillers que les tarifs de prestations de la cuisine centrale pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013 ont augmentés de 2,91 %.

- repas adulte scolaire : 4.51 € HT soit 4.76 € TTC
- repas primaire : 3.96 € HT soit 4.18 € TTC

- repas maternelle : 3.84 € HT soit 4.05 € TTC
- repas personnes âgées : 7.08 € HT soit 7.47 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal **DECIDE**, à 15 voix pour :

- de maintenir la participation communale à 0.70 € par repas pour le repas primaire et le repas maternelle. Par conséquent, il sera facturé aux parents domiciliés sur la commune de Fréjeville et dont les enfants fréquentent la cantine du RPI :
 - **3.48 € pour le repas primaire**
 - **3.35 € pour le repas maternelle**
- de maintenir le **prix du repas adulte scolaire à 4.76 €** (pas de participation communale)
- d'appliquer cette décision pendant la durée du contrat avec la cuisine centrale de Castres
- de spécifier que les augmentations à venir ne seront pas prises en compte par le conseil municipal et resteront à la charge des familles.

2°) TITULARISATION DE M. Quentin BOUSQUET (Adjoint technique de 2^{ème} classe)

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu de la part du Centre de Gestion une proposition de titularisation pour M. Quentin BOUSQUET avec effet au 1^{er} septembre 2012.

En effet, ce dernier avait été nommé stagiaire au 1^{er} septembre 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 15 voix pour, de titulariser Monsieur Quentin BOUSQUET en tant qu'Adjoint technique de 2^{ème} classe et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

3°) DESENCLAVEMENT DES PARCELLES URBANISEES SITUEES AU-DELA DU FOSSE CADASTRE ZC n° 29

Manquant d'informations suffisantes quant à ces parcelles, cette question est reportée à la prochaine réunion du Conseil municipal.

4°) MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UNE INSTALLATION D'ECLAIRAGE PUBLIC (Délibération 2012/20)

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn propose ses compétences pour les travaux désignés : Investissement Eclairage Public Stade, La Fourzié, Le Pujol, Impasse du Hameau de Grèze, Impasse d'En Vialatte, Impasse de l'Issartade, Allée du 19 mars 1962.

Monsieur le Maire expose la nature technique du projet.

Monsieur le Maire présente le budget global de l'opération ainsi que le plan prévisionnel de financement. Il précise que les ouvrages seront remis à la commune et intégrés dans le patrimoine communal afin de donner droit au FCTVA.

Monsieur le Maire propose, conformément aux dispositions de l'article premier de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 dans sa version consolidée du 10 décembre 2004, de mandater le SDET pour la réalisation de cette opération conformément au projet de convention annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte de procéder à l'installation d'éclairage public
- Valide le plan prévisionnel de financement
- Accepte de mandater le SDET pour la réalisation de l'opération sus-indiquée
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

5°) MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS 2012 (Délibération 2012/21)

Monsieur le Maire expose que le marché labellisé, réservé exclusivement à la vente directe par les producteurs eux-mêmes de produits fermiers ou artisanaux référencés, conformément à la Charte nationale « Marchés des Producteurs de Pays » et au règlement départemental « Marchés des Producteurs de Pays » Tarn en vigueur, est créé à Fréjeville (Tarn) cette année comme l'année précédente du mois de juillet au mois d'août 2012.

Il s'intitulera « **Marché des Producteurs de Pays – Lo Caminaire** ». Il aura lieu à Fréjeville sur la place René Cassin les dimanches matin de 8h à 12h30 **les 8 juillet et 12 août 2012.**

Monsieur le Maire propose également pour ce marché la gratuité de l'emplacement pour les producteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour :

- **DECIDE** la création de ce marché labellisé sur Fréjeville,
- **DECIDE** la gratuité de l'emplacement pour les producteurs,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette décision et de signer tout document s'y référant.

QUESTIONS DIVERSES

- Vestiaires : à ce jour, les modifications effectuées à titre gracieux par l'Entreprise RS Confort sont satisfaisantes.
- Réunion du 28 juin avec le Centre de Gestion : il conviendra d'établir un document unique de sécurité ; Monsieur le Maire propose d'approfondir cette question lors d'une réunion de commission
- Vol avec effraction au vestiaire de la Salle Polyvalente : après passage de l'expert de notre assurance la SMACL, les réparations sont prises en charges et réalisées. Le montant proposé est accepté par les conseillers.
- Photocopieur de l'école : M. Christophe Mauriès, après analyse des factures de maintenance, estime qu'il serait judicieux de faire réévaluer le coût de cette prestation.
- Voirie : les travaux sont en cours de réalisation sur le chemin de Rousselis, sur une partie de l'ancienne route impériale située entre le Pont Vieux et la VC3, le parking de la Salle polyvalente et les caniveaux.

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 30 août 2012.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.